

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	5 (1917)
Heft:	55
Artikel:	Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale
Autor:	Gobat, Marguerite
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-252694

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 2.50
ETRANGER... .	3.50
Le Numéro... .	0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an	Fr. 18.—
2 cases. . . .	35.—
La ligne, par insertion	0.25

SOMMAIRE : Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — Les Femmes et la Chose publique, chronique parlementaire fédérale : Marg. GOBAT. — Nos devancières : Mme Joséphine-E. Butler (*suite et fin*) : J. MEYER. — Le mouvement ouvrier féminin : une grève de cigarières : J. GUEYBAUD. — De ci, de là. — Lettre de France : Pauline REBOUR. — Le service de police féminine en Angleterre : M. M. — Notre bibliothèque : *Opinions suisses ; l'Instinct combatif*. — Correspondance. — A travers les Sociétés.

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

VI^{me} ASSEMBLÉE GÉNÉRALEà LAUSANNE (Salle du Conseil Communal, Hôtel de Ville).
Samedi 12 et Dimanche 13 Mai 1917.

ORDRE DU JOUR :

Samedi 12 mai, à 2 h. 30 précises de l'après-midi : **Séance publique**.

1. Appel des délégués.
 2. Rapport présidentiel.
 3. Rapport financier.
 4. Election de deux vérificateurs des comptes.
 5. Le *Suffrage féminin en Suisse*, rapports de Bâle, de Berne et de Neuchâtel.
 6. *A travail égal, salaire égal, vœu* (Proposition de Mlle Dr. G. WOKER, Berne).
 7. *Lancement d'une initiative pour la révision de l'article 4, alinéa 2 de la Constitution fédérale*. (Proposition de M. le Dr SPAHR, Berne).
 8. Divers.
- 6 h. 30 : **Souper en commun** (Hôtel de la Paix), carte à 2 fr. 50.
- 8 h. 30 : **Grande assemblée publique** (Aula de l'Ecole Normale).

NOTRE RAVITAILLEMENT

Conférence de M. PRONIER, secrétaire-rédacteur de l'Union suisse des Sociétés Coopératives de Consommation.

Dimanche 13 Mai, à 9 h. du matin : **Séance publique**.

Discussion et votation du projet de statuts centraux revisés présenté par le Comité Central.

De 2 h. à 6 h. de l'après-midi : **Course et Thé à Vevey** (aux frais des participants).

N. B. — Les délégués sont priés de se trouver dans la salle des séances à 2 h. 15, pour échanger leur carte de délégation contre la carte de vote.

Hôtels recommandés : **Hôtel de la Paix**, rue Benjamin-Constant (chambre et petit déjeuner : 4 fr. 50); **Hôtel Central**, même rue (chambre et déjeuner : 4 fr. 50); **Hôtel de Lausanne**, près de la gare centrale (chambre et déjeuner : 3 fr. 50).

Les déléguées qui voudraient accepter la cordiale invitation des suffragistes lausannoises à loger chez elles sont priées d'en informer à l'avance M^e Nicodet, 2, avenue de Rumine. Celles qui désirent être reçues à la gare par les Eclaireuses n'ont qu'à indiquer l'heure de leur arrivée à M^e Dutoit, Tourelles-Mousquines, Lausanne.

N. D. L. R. — Nous espérons vivement qu'un grand nombre de nos lecteurs et lectrices dans les trois cantons romands profiteront de l'excellente occasion qui leur est offerte de nouer des relations avec les suffragistes de toute la Suisse, tout en participant à des séances dont il n'est pas besoin de démontrer l'intérêt pour notre cause. Nous faisons remarquer que toutes les séances sont publiques, et qu'en cas d'empêchement à les suivre toutes, on peut au moins assister à l'une d'entre elles.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Une locution allemande dit : « court et bon ». Il ne viendrait certes à l'esprit de personne d'associer ces deux adjectifs pour qualifier la session de mars des Chambres fédérales. Elle a été courte, il est vrai, mais on ne saurait dire qu'elle fut bonne. L'harmonie qui paraissait rétablie, au sein de notre Assemblée législative, a été compromise tout à nouveau par une lamentable manœuvre sur laquelle il ne peut y avoir deux opinions dans le pays, du moins parmi les gens de bonne foi. Et l'on reste si bien sous l'impression d'une vilenie, que toute la bonne volonté du chroniqueur tenu au calme et à l'objectivité ne peut empêcher que son jugement sur la session écoulée ne se trouve imprégné de l'indignation provoquée par cet acte de politique vilaine que fut l'amendement Grimm à la motion de protestation contre la déportation des ouvriers de France et de Belgique.

On se souvient de l'initiative des Grands Conseils des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, tendant à de nouvelles démarches auprès du gouvernement allemand en faveur des malheureux déportés et contre une mesure qui porte atteinte non seulement aux principes les plus élémentaires de l'humanité, mais encore à ceux du droit des gens. La majorité de la Commission avait émis l'opinion de considérer ces propositions cantonales et le pétitionnement populaire, qui a réuni 150.000 signatures, comme liquidés par la démarche que le Conseil fédéral a entreprise l'automne dernier, à Berlin, pour communiquer au gouvernement impérial l'impression très défavorable que les déportations ont produite sur notre peuple. Mais une minorité de la Commission, composée de députés romands, proposait de donner suite aux initiatives cantonales et d'inviter le Conseil fédéral à renouveler sa protestation. La proposition eût pu du moins être discutée. Elle n'offrait rien de contraire ni de nuisible à l'attitude que nous imposent notre neutralité, aussi bien que le désir, que dis-je, le devoir de ne pas entrer en conflit avec notre puissant voisin. C'était un simple geste d'humanité, un geste de bienveillance même à l'égard de ce voisin engagé dans une voie mauvaise, et qui aurait besoin d'un conseil judicieux. Car à force de se l'entendre répéter, et cela du côté neutre, partant non intéressé, il finirait par entendre raison peut-être. Et ce serait sage et utile politique de ne pas continuer le système commode du laisser faire et laisser passer inspiré par des raisons de prudence extrême, mais au con-

traire de protester, toujours à nouveau, dans les pays neutres, contre toute dérogation aux principes de l'humanité d'abord, du droit international ensuite. Ce geste d'humanité si simple et si naturel a été abominablement saboté par la proposition du député Grimm d'assimiler la dévastation de la Belgique, dont l'intégrité de territoire avait été garantie par les puissances, avec la politique de l'Entente à l'égard d'un pays dont la neutralité était conditionnelle et volontaire, et que ses engagements eussent obligé à venir au secours d'un petit pays allié.

Il y a un abîme entre ces deux *violations*, violation de tous les principes d'humanité d'une part, non reconnaissance d'autre part d'un traité qui tombait de lui-même par la fourberie et la felonie du pays qui en faisait l'objet. Cette confusion inique a été faite par le représentant d'un parti qui se dit l'ami du peuple et qui, en cette occasion, s'est montré nettement l'ennemi de l'opprimé et le soutien de la puissance opprimante. On en rougit pour le socialisme suisse qui n'a pas désavoué son porte-parole.

Après cela, les discussions sur le droit de timbre, qui a été voté, sur les caisses d'épargne postales, qui ne seront pas instituées avant qu'une révision de la Constitution n'en introduise le principe dans la loi, sur la suppression éventuelle de la justice militaire, sur la crise de l'industrie hôtelière, sur le ravitaillement et les mesures à prendre pour fournir aux classes peu aisées les denrées de première nécessité à des prix abordables, et d'autres, qui n'ont abouti à aucune solution définitive, n'offraient qu'un intérêt secondaire. Car nous sommes arrivés à une époque du monde où personne ne peut plus se désintéresser, se désolidariser des graves questions de justice et de fraternité humaines. Questions de principe pour les uns, d'égoïsme pour les autres. Car ce qui a été fait envers une petite nation peut être accompli à l'égard d'une autre, tout aussi bien, lorsqu'une occasion et l'opportunité s'en présentera. Et cela d'autant plus qu'aucune protestation ne sera élevée, qu'aucun jugement dénué de crainte n'aura été prononcé.

Marguerite GOBAT.

NOS DEVANCIÈRES

M^{me} Joséphine-E. BUTLER¹

(Suite et fin)

Il ne pouvait suffire à M^{me} Butler d'agir en Angleterre. On trouvera dans les « Souvenirs personnels d'une grande Croisade » le récit de ses voyages en France, en Belgique, en Italie, en Suisse. Elle ne devait pas triompher sur le continent, et pourtant sa parole, sa présence étaient une inspiration et partout elle a laissé derrière elle des apôtres convaincus, prêts à continuer et décidés à lutter jusqu'au bout. Le professeur James Stuart, son collaborateur pendant un demi-siècle, a pu dire :

« Joséphine Butler fut une des grandes individualités de notre temps. Par son caractère, par l'influence qu'elle exerça, par l'œuvre qu'elle a accomplie, elle doit être comptée au nombre des rares personnalités qui ont modifié le cours des événements. Parce qu'elle a vécu, quelque chose a changé dans le monde. »

Et ailleurs : « elle éleva le caractère de tous ceux qui s'engagèrent dans la croisade à sa suite. »

Toutes les grandes questions se tiennent, et il est profondément beau et enthousiasmant de voir combien le mouvement abolitionniste apporta de vie nouvelle dans le domaine social en forçant l'attention sur des problèmes connexes : la libre disposi-

tion pour l'ouvrière mariée du produit de son travail ; l'abrogation de la loi qui déchargeait les militaires, célibataires ou mariés, de toute responsabilité à l'égard de leurs enfants ; création d'œuvres de protection pour les jeunes filles ; mouvement en faveur du suffrage, etc.

Souvent aussi M^{me} Butler manifeste sa joie lorsque la question morale est portée sur le terrain politique ; elle voit là une étape indispensable de son développement.

« Les inventeurs et les soutiens de la réglementation, dit-elle, sourient devant une autorité morale, mais tôt ou tard, il leur faudra compter avec le Code pénal. Mais pour en arriver là, il faut nous placer sur le terrain politique. Nous nous emparons de tous les moyens légaux pour combattre cette iniquité ; cette attitude nous est imposée par notre expérience et par les leçons de l'histoire. »

Elle éprouve aussi le besoin d'avoir tout un ensemble de notes, de statistiques, de témoignages qui seront des armes précieuses dans un combat aussi âpre.

Il faut lire les « Souvenirs personnels d'une grande Croisade », et les « Souvenirs et pensées » pour y trouver non pas un récit complet, mais l'écho vivant de ce travail héroïque et douloureux. On y trouvera surtout la personne elle-même, avec sa bonté, sa patience vis-à-vis des pauvres créatures dont elle s'occupe, avec le don merveilleux de découvrir quelque chose de bien, quelque raison d'espérer dans la vie la plus sombre, avec cette confiance qui est véritablement une semence de vie et qui crée ce qu'elle cherche. On admirera une activité ardente, toujours calme et se possédant elle-même, une puissance de persuasion qui transforme les adversaires, l'écho d'une souffrance indicible devant la corruption et la brutalité, et des tableaux, des portraits tracés avec un sourire qui égale d'une manière inattendue.

Il n'est pas possible de parler de M^{me} Butler sans essayer d'exprimer le sentiment religieux qui formait le fond de son caractère et lui donnait à la fois sa douceur et son énergie. C'est parce que le travail auquel elle s'était donnée lui apparaissait comme une mission divine qu'elle a eu le courage de l'entreprendre, avec une force basée sur la certitude d'un secours surhumain.

C'est aussi le sentiment religieux qui la poussait à voir dans chaque être humain une âme créée à l'image de Dieu et en qui cette image peut être purifiée et mise en valeur ; aucune déchéance ne rend le relèvement impossible. Et ainsi elle écrit : A la question : « Notre mouvement fut-il, à l'origine, un mouvement chrétien ? » Je dois répondre : « Oui, il le fut. »

Il y a un contraste extrême entre la personne et l'œuvre ; l'œuvre demandait une victoire sur soi-même renouvelée chaque jour. Victoire sur le tempérament, l'éducation, les tendances ; l'œuvre avait été commencée avec une sorte d'horreur, et dans cette attitude qui fait de la vie un devoir, une obéissance, et lui donne une grandeur sereine.

Ce contraste n'est-il pas en réalité une convenance supérieure ? Plus une tâche est difficile et délicate, plus celui qui l'accomplit doit avoir des qualités exceptionnelles, et pour pouvoir plonger dans les bas-fonds de la vie, et y porter de la lumière, il fallait une âme d'une pureté inaltérable. En lisant la vie de M^{me} Butler, on éprouve le sentiment d'être auprès d'une amie au cœur plein de compréhension ; on respire ce charme pénétrant qui fait trouver le livre trop court, et surtout on se sent élevé dans une région paisible où l'épanouissement de l'être le meilleur est normal. Malgré les pages sombres, malgré la tristesse et l'indignation qu'éveillent certains faits, c'est la pureté qui règne, victorieuse et rayonnante.

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 avril 1917.